

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022



Date de la convocation :
21 septembre 2022

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-neuf septembre à vingt heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Présents : Gilles THIBAUT Maire, Marina DANTIC, Pierre DAVID, Françoise ROUX, Adjoint, Jacques QUEUDEVILLE, Philippe JAMET, Michel LEFEVRE, Guylaine THIBAUT, Lise DASSONVILLE, Patrick REGNIER, Yvan BOIDÉ, Angélique DUFRESNE, Nathalie BEAUFILS, Guillaume DELANOUE.

Absent : Philippe CECCONI

Excusé :

Représentés : Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Annick NOSSEREAU, Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Yvan BOIDÉ.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2022-06-030

4.1. Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération du transfert du personnel du service police en date du 29 septembre 2022,

Considérant les mouvements de personnel au cours des dernières années,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs et des emplois comme suit :

Commune de Chouzé-sur-Loire Tableau des effectifs au 01/10/2022

Grade	Temps de travail	Postes pourvus	Vacant
Service administratif			
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1	0
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	0	1
Adjoint administratif	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
Total service administratif		6	1

Service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux			
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	0
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
Total service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux		9	0

TOTAL GENERAL		15	1
----------------------	--	-----------	----------

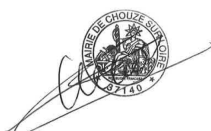
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme

Fait en mairie de CHOUZÉ-sur-LOIRE, le 30 septembre 2022

Le Maire,

Gilles THIBAUT



Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE